



3 juillet 2019

(19-4452)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CUBA: DÉCRET N° 343 PORTANT CRÉATION DU
SYSTÈME DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Révision¹

Membre présentant la notification	CUBA
--	------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	DÉCRET N° 343 PORTANT CRÉATION DU SYSTÈME DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Objet	Propriété industrielle (en général)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	https://members.wto.org/crnattachments/2019/IP/CUB/19_3672_00_s.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CUB/I/1
Brève description du texte juridique notifié	
Ce décret a pour objet d'établir les principes, objectifs, fondements et lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre du système de propriété industrielle de la République de Cuba.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	10 octobre 2018
Autre date	Adoption: 28 février 2018

¹ La présente révision corrige la situation de la notification. Le Décret n° 343 abroge la Résolution n° 21/2002 sur le système national de la propriété industrielle notifiée initialement dans le document IP/N/1/CUB/I/1.

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	27 juin 2019
Autres renseignements	https://www.gacetaoficial.gob.cu/pdf/GOC-2018-EX40.pdf.rar
Organisme ou autorité responsable	Office cubain de la propriété industrielle (OCPI) www.ocpi.cu Courriel: ocpi@ocpi.cu